

COMMUNIQUÉ

La Maison des Lanceurs d'Alerte lance un appel à dons

26 novembre 2020

La crise sanitaire a, plus que jamais, montré l'importance d'écouter et de protéger les lanceurs d'alerte. Manque de matériel, épuisement des soignants, hausse inquiétante des contaminations : ces signaux forts ont été annoncés par des voix que nous n'avons pas su entendre.

À défaut de pouvoir refaire l'histoire, nous pouvons éviter que de telles catastrophes se reproduisent en créant dès maintenant un environnement protecteur pour les lanceurs d'alerte et en leur apportant le soutien de la société civile.

C'est le but de la Maison des Lanceurs d'Alerte. Depuis sa création en 2018, la Maison des Lanceurs d'Alerte a aidé plus de 200 personnes en leur offrant des conseils juridiques et un soutien psychologique, moral et social. Actuellement, elle reçoit près de 30 nouvelles demandes d'assistance chaque mois. Elle se bat, en parallèle, pour que la loi en faveur des lanceurs d'alerte soit améliorée et appelle à une transposition ambitieuse de la directive adoptée par l'Union européenne en 2019.

Aujourd'hui, la Maison des Lanceurs d'Alerte a besoin de notre soutien. Un tiers de son budget repose sur des dons, gages d'indépendance et d'un soutien stable et pérenne aux lanceurs d'alerte.

Ces dons montrent aux lanceurs d'alerte, et aux décideurs publics, que la société civile est mobilisée pour défendre ceux qui exposent la vérité et préservent l'intérêt général au risque de bousculer les intérêts politiques et économiques.

Vous pouvez aider à faire entendre la voix des lanceurs d'alerte !

<https://mlalerte.org/dons2020>



mlalerte.org

Comment seront utilisés les dons ?

Recrutement d'un juriste permanent

Les lanceurs d'alerte subissent encore trop souvent des représailles pour avoir fait éclater la vérité au grand jour. Ils doivent affronter chômage, minima sociaux et frais de justice et se retrouvent bien souvent seuls. Depuis la création de l'association, nous recevons en moyenne douze demandes d'assistance chaque mois. En septembre et en octobre 2020, ce chiffre a doublé. En 2021, vos dons permettront de recruter un juriste pour traiter ces nouvelles demandes et développer l'accompagnement social.

Développement d'un réseau d'ambassadeurs

La mobilisation locale est essentielle pour faire évoluer la législation. En 2021, grâce à vos dons, nous souhaitons créer un réseau d'ambassadeurs qui soutiennent les lanceurs d'alerte localement en organisant des rencontres, des conférences et en interpellant leurs élus locaux, notamment leurs députés, pour qu'ils agissent en faveur des lanceurs d'alerte. Vos dons nous permettront de mobiliser, de fédérer et d'outiller ces bénévoles pour qu'ils portent la voix des lanceurs d'alerte partout en France.

Les dons sont-ils déductibles des impôts ?

Les dons à la Maison des Lanceurs d'Alerte ouvrent droit à une réduction fiscale.

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Les organismes (entreprises ou associations par exemple) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant des versements, plafonnée à 20 000€ ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel HT. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.



mlalerte.org